



LES CONTAMINES
MONTJOIE

COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de circulation – Toute la commune -
Entreprise «SOGETREL » pour le compte de SYANE.
Déploiement de la fibre optique.**

ARD2022-105

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et les suivants,

VU la demande présentée par la société Sogétrel en date du 16 octobre 2022 qui souhaite poursuivre les travaux pour le « déploiement de la fibre optique », sur la commune. L'ancien arrêté, l' **ARD2022-017** faisant référence,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : La société **Sogétrel**, ayant son siège , 523 cour du 3^{em} millénaire, 69800 Saint Priest est autorisée à occuper le domaine public «sur l'ensemble de la commune », à la demande de **SYANE** pour effectuer le déploiement de la fibre optique , à partir **du mardi 18 octobre 2022 pour une période de 90 jours**

Ces travaux sont de courtes durées, en différents secteur sur la commune et n'engendrent aucun travaux de génie civil.

Article 2 : La vitesse sera réduite à 30km/h pendant la durée des travaux. Peu de gêne pour la circulation des automobilistes.

Article 3 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Responsable de l'Entreprise Sogétrel,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 20 octobre 2022**

**Le Maire,
François Barbier.**

